

ALGERIE TELECOM SPA DIRECTION OPERATIONNELLE D'ALGER CENTRE DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Alger le 12/06/2023

A Monsieur le Gérant de L'Entreprise ETP DELLOUM Mohammed.

Objet: 2eme Mise en Demeure

Monsieur;

Dans le cadre du protocole de contrat d'adhésion à commande N°32/2022 du 07/08/2022 entre Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE et l'entreprise ETB DELLOUM Med, un Chantier vous a été attribué sous ODS N°77 DU 05/03/2023 relatif aux Travaux de création canalisation au profit du Projet VDS deuxième tranche Boucles des MATS au niveau de la SURETE URBAINE PARADOU CMP HYDRA.

Lors de l'exécution des travaux du chantier cité, vous avez laissé la fouille ouverte sur la route, et le non-respect des clauses du contrat concernant l'hygiène et la sécurité au niveau du trottoir, ce qui a provoqué des désagréments pour les piétons et les véhicules, dépassement des délais réglementaires des travaux, le manque d'ouvrier sur le chantier en contradiction de vos engagements contractuels, et le non-respect des points mentionnés dans le PV effectuer par l'huissier de justice Maître Manel Boukendakdji lors de la sortie du 16/05/2023.

Devant cette situation contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure pour la deuxième fois par rapport au non-respect des clauses contractuelles.

> Mr Le Directeur Opérationnel des Télécommunications ALGER CENTRE

Télécommunications